

1 - Organisme qui passe le Marché

Syndicat Mixte du Sud Est Marnais
4 Grande Rue
51240 DAMPIERRE SUR MOIVRE
Monsieur le Président

2 - Objet du marché

Construction d'une déchetterie sur la commune de Sainte Menehould

3 - Lieu d'exécution : ZAC des ACCRUES II à Sainte Menehould

4 - Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des Articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de réaliser une négociation avec les 3 premiers candidats dont l'offre a été classée. A l'issue de cette phase de négociation (si réalisée) un deuxième classement sera effectué.

Décomposition en tranches : sans objet

Allotissement :

Lot1	Voirie et réseaux divers
Lot2	Génie civil
Lot3	Clôtures et portails

OPTIONS :

1	Lot1	Mats autonomes simples
2	Lot1	Containers DDS
3	Lot2	Equipement de haut de quai pour gravats impropres
4	Lot2	Guides bennes métalliques

Variantes :

Pas de variante libre

Pas de variante imposée

Prestations supplémentaires éventuelles : Sans objet.

Références à la nomenclature CPV :

Lot1 : 45233226-9 / 34993000-4 / 45112710-5 / 35260000-4

Lot2 : 45223500-1

Lot3 : 45342000-6

Certifications et Qualifications professionnelles imposées :

Lot1 : 232-233-513-515-516-33-756-2322-2331-2332+AIPR / 61-64-65 / 754+QualiPaysage / 371-372+CQP Signalisation

Lot2 : 1111-1121-1131-2113-2211 + Qualibat / RGE

Lot3 : Qualibat 1331 / adhérent à la GNPC

Délais d'exécution :

Durée de la phase de préparation : 2 mois par lot

Date prévisionnelle de début de la phase de préparation : février 2024

Durée de la phase travaux : 7 mois

Date prévisionnelle de début des travaux : avril 2024

Calendrier prévisionnel et phasage joints aux pièces du DCE

6 - Déclaration de travaux : DT n°

Pièce jointe

7 - Pièces à fournir par les candidats

Les candidats auront à produire, par voie électronique les pièces indiqués dans le règlement de consultation, rédigées en langue française, et réparties dans deux sous-dossiers distincts, l'un pour la candidature et l'autre pour l'offre.

8 - Critères de sélection des candidatures

Voir les critères de sélection dans le RC.

9 - Critères d'attribution des offres

Valeur technique 60% + Prix 40% suivant les critères énoncés dans le règlement de consultation

Remise de sous-détail de prix obligatoires pour le lot VRD :

32 / 35 / 41 / 54 / 61C

Remise de sous-détail de prix obligatoires pour le lot Génie civil :

22 / 23 / 28A/ 28B

Remise de sous-détail de prix obligatoires pour le lot Portails et clôtures :

21A / 22 / 24

10 - Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : <http://marchespublics.omnisconseil.fr>

11 - Conditions de retrait des dossiers de consultation des entreprises

Le dossier pourra être téléchargé par le candidat à l'adresse : <http://marchespublics.omnisconseil.fr>

12 - Conditions de remise des candidatures et des offres

La remise des candidatures et des offres est imposée par voie dématérialisée.

Le dossier sera téléchargé par le candidat à l'adresse : <http://marchespublics.omnisconseil.fr>

13 -Date d'envoi du présent avis à la publication : le 06/09/2023

14 -Date limite de remise des offres : le 06/10/2023 à 12H00

Unité monétaire imposée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date de réception des offres.

15 - Procédure de recours

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.